

AncDK473_63

En haut de la page

[Le Magistrat a l'effet des devoirs requis a commis
M. De Blaigny, medecin, et Pierre Arden et Clery, maitres
pharmaciens

Fait à l'assemblée du 28
avril 1762

Signature : F. Morincq]

A Messieurs
Le grand Bailly
Bourgmaître et echevins
de la ville et territoire de Dunkerque

A l'honneur de vous représenter, Messieurs,
qu'en vertu d'une ordonnance émanée de ce siège
le 12 Xber (abréviation pour "décembre") mil sept cens soixante un, qui ordonne
tres expressement que les drogues qu'on recevra
de l'étranger, soient visitées, et comme je viens
d'en recevoir une partie, j'ai l'honneur de supplier
tres humblement les messieurs d'avoir la bonté
de denommer les plutôt possible des medecins
experts, connoisseurs, et tres entendus en cette
partie pour faire la degustation de dits remedes,
pour (en cas qu'ils se trouvent defectueux, pernicieux
point distributifs à vos habitans ou aux autres sujets)
dresser procès verbal en consequence, afin de faire
valoir où il appartiendra, ce faisant ferez justice
et obligerez infiniment celui qui a l'honneur
d'etre d'un profond respect,
Messieurs, votre tres humble, et tres obeissant
serviteur P. W. Bon